

Brossard, Jacques, *L'accession à la souveraineté et le cas du Québec : conditions et modalités politico-juridiques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1976, 796 p.

A. Jacomy-Millette

Volume 8, numéro 2, 1977

Le Canada et le Québec – Bilan et Prospective

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700789ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700789ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Jacomy-Millette, A. (1977). Compte rendu de [Brossard, Jacques, *L'accession à la souveraineté et le cas du Québec : conditions et modalités politico-juridiques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1976, 796 p.] *Études internationales*, 8(2), 404–405. <https://doi.org/10.7202/700789ar>

l'intégration aboutirait à un déséquilibre non désirable.

La dernière partie, relative à la position canadienne face à l'intégration en Amérique du Nord illustre la divergence des théories. Cependant, il convient de souligner avec insistance que le terme « intégration » désigne bien autre chose que « coopération », collaboration ou bien développement du volume du commerce extérieur. Ainsi le chapitre 5, intitulé « Les conséquences de l'intégration... », s'occupe surtout des retombées et des effets des traités canado-américains du point de vue canadien. Cependant, les conséquences ne sont pas liées aux effets d'intégration qui n'existent pas au sens épistémologique du terme, mais aux effets d'une situation qui, pour des raisons géographiques, historiques et économiques, lie le Canada à son voisin puissant du Sud. Claude Masson, dans un article intitulé : « Relations économiques entre le Québec, le Canada et les États-Unis » souligne que la promotion de la langue et de la culture française au Québec affronterait les intérêts économiques américains.

En dernière analyse, l'ouvrage représente une contribution valable et originale à l'étude des relations canado-américaines. On souhaitait qu'un groupe de chercheurs présente des théories et des approches nouvelles sur ce point. L'ouvrage collectif s'adresse à tous les intéressés qui, de près ou de loin, s'occupent de l'évolution des relations canado-américaines.

Paul PILISI

*Département des sciences humaines,
Université du Québec à Rimouski*

BROSSARD, Jacques, *L'accession à la souveraineté et le cas du Québec : conditions et modalités politico-juridiques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1976, 796p.

Depuis les élections du 15 novembre 1976 et la formation du nouveau gouverne-

ment péquiste dirigé par René Lévesque, l'accession du Québec à l'indépendance a quitté le terrain de la simple hypothèse d'école pour devenir un des deux scénarios dont la réalisation concrète au cours des prochaines années pourrait s'imposer, la sécession ou la transformation du régime fédéral canadien. Il appartenait à Jacques Brossard, éminent juriste québécois, de tracer dans cet ouvrage fort important pour la compréhension du sujet, les implications juridiques de l'accession du Québec à l'indépendance au regard tant du droit constitutionnel que du droit international. Il s'agit donc d'une sorte de rapport, d'une étude extrêmement fouillée qui fait le point de la question et en couvre les principaux aspects. C'est bien souligner l'importance de l'ouvrage dans le contexte politique actuel.

Comme le note l'auteur en exergue, il est impossible de dissocier les aspects politiques des aspects juridiques d'un tel sujet, que l'on procède à l'analyse des conditions ou des modalités de l'accession du Québec à l'indépendance. C'est pourquoi dans une première partie, intitulée « Les conditions politico-juridiques de l'accession à la souveraineté », l'auteur étudie les conditions que le Québec doit remplir tant sur le plan interne que sur le plan international en vue d'accéder légalement à la souveraineté internationale, ainsi que les obstacles ou les objections de nature politico-juridique auxquels il pourrait avoir à faire face. Il examine le droit à l'autodétermination au double plan général et québécois. Il pose les données juridiques et socio-politiques du droit international et de la pratique des États en ce qui a trait au droit de libre disposition des peuples, principe qui présente des acceptions différentes selon les contextes, mondialement reconnu aujourd'hui lorsqu'il est associé à la décolonisation mais fortement contesté lorsqu'il s'agit d'éclatement d'un État donné. Il trace, en particulier, les limites du droit de sécession dans le cadre de l'État fédéral et souligne qu'en pratique « la légalité naît de la réussite et la réussite confirme le droit ». Ce

qui importe avant tout « c'est que le peuple concerné 1) *veuille* dans sa grande majorité, exercer son droit à l'autodétermination et 2) qu'il l'exerce et le réalise *efficacement* ».

À l'égard du problème québécois l'auteur estime que « le peuple québécois a non seulement le droit de disposer de lui-même mais celui de *choisir* la création d'un État souverain et indépendant ». Il ajoute que le Québec « pourrait *exercer* son droit à l'indépendance même au regard du droit des Nations unies ». De plus, si la fédération canadienne consentait à la sécession québécoise, il n'y aurait aucun obstacle à une reconnaissance par la société internationale. Au plan interne, le Parlement de Londres doit autoriser l'amendement de la constitution canadienne, demande devant être présentée par le gouvernement central ou par le parlement fédéral ; une déclaration unilatérale d'indépendance par le Québec serait, en effet, illégale au regard du droit interne. Telles sont les propositions présentées par Jacques Brossard.

Dans la deuxième partie, intitulée « Les modalités politico-juridiques de l'accession à la souveraineté », l'auteur recherche les moyens que pourrait utiliser le Québec et tout d'abord les étapes à franchir, en vue d'acquérir la souveraineté internationale. Il retrace ensuite les grandes lignes du droit et de la pratique de la succession d'État. Il envisage enfin les problèmes qui pourraient se poser après l'indépendance mais dont les solutions pourraient être définies auparavant. Il conviendrait, en particulier, dans la période de transition, de conclure au préalable des ententes entre le Québec et les autorités fédérales portant sur le mode de transfert de la souveraineté, sur la succession d'État et sur l'association Canada-Québec.

La conclusion de ces ententes devrait être précédée de l'adoption d'une nouvelle constitution québécoise à la suite d'un référendum populaire. L'auteur étudie d'une manière approfondie la question de la suc-

cession d'État au double plan international et interne, en abordant notamment les questions d'admission à l'ONU, de la succession aux traités, des droits acquis par les personnes et les sociétés étrangères, des frontières à préciser, et des droits à accorder aux minorités.

Dans sa conclusion générale, l'auteur préconise l'établissement d'un fédéralisme authentique souple et large en opposition aux formes actuelles du fédéralisme canadien. Ce nouveau fédéralisme aurait une dimension horizontale transnationale, intercommunautaire et interfonctionnelle. Ce qui, dans le monde de demain, pourrait s'appliquer en particulier aux relations Canada-Québec.

Cet ouvrage essentiel pour la compréhension des difficultés que pose l'accession éventuelle du Québec à la souveraineté doit être lu par tous ceux qu'intéresse l'avenir du Canada. Il constitue un jalon important dans la doctrine récente traitant de ce sujet.

A. JACOMY-MILLETTE

C.Q.R.I.

Université Laval, Québec

GRAVEL, Jean-Yves, *Le Québec et la guerre*, Montréal, Édition du Boréal Express, 1974, 173p.

Ce volume est un recueil de textes regroupés par Jean-Yves Gravel. L'idée maîtresse de ces travaux semble celle-ci : étudier l'attitude du Québec face à la guerre depuis les débuts de l'histoire canadienne. Cette publication n'est pas une synthèse exhaustive du fait militaire chez les Canadiens français. Les travaux sont bien documentés et fort intéressants mais, en les lisant, le lecteur ne connaîtra pas toute l'histoire militaire du Québec depuis 1867. Il aura tout au plus l'occasion de prendre conscience de l'attitude réciproque des Canadiens français et des autorités militai-